

PROGRAMME DE FORMATION

Complément : Habilitation Electrique Spécificité photovoltaïque (personnel électricien)

Public concerné :

Personnel chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique : travaux, dépannages, sur des installations et des ouvrages photovoltaïques en basse tension (BT).

Pré requis :

- Comprendre, lire, écrire et parler le français.
- Savoir différencier les grandeurs électriques.
- Savoir identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects.
- Savoir identifier les équipements électriques dans leur environnement.
- Savoir lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

CONSIGNES PARTICULIERES :

- Titre d'habilitation si recyclage et Instruction Permanente de Sécurité (IPS) propre à l'entreprise
- Se munir de sa tenue de travail et de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) électriques.
- Prévoir une salle pour la théorie et les exercices pratique, et **mettre à disposition les installations clients pour les exercices.**



Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Théorique : salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard, Diaporama et Vidéos, Platines d'exercices et matériel.

Mise en situation **pratique sur installation photovoltaïque client.**

Formateur diplômé et expérimenté dans le domaine et qualifié selon les critères de la NF C 18-510.

Durée et nombre de stagiaires :

Complément de formation : **0,5 jour**

Personnel titulaire d'une habilitation électrique à minima BR.

1 à 8 stagiaires maximum.

OBJECTIFS :

- Permettre aux salariés de mettre en application les prescriptions de sécurité lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages ou les installations photovoltaïques.
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

CONTENU :

Le programme sera adapté par le formateur en fonction :

- **Des opérations réalisées par les stagiaires lors de leur travail**
- **Des spécificités des installations sur lesquelles ils sont amenés à travailler (présence ou non de batteries, types d'onduleurs, raccordement au réseau EDF...)**

Spécificités des installations photovoltaïques :

-L'analyse du risque électrique :

- Les risques spécifiques aux installations PV (électrisation, brûlures...)
- Les risques dans l'environnement de l'installation

-Les mesures de prévention : rappel des distances de sécurité vis-à-vis des installations électriques, équipements de protection collective, mise en sécurité...

-Les modalités d'exécution des opérations sur les installations : procédures et risques concernant le montage de connecteurs, la manipulation de modules PV et les connexions et sectionnement mécanique de conducteurs...

-L'organisation et l'encadrement des opérations :

- Habilitations selon le type d'opérations réalisées
- Limites des habilitations et autres habilitations spécifiques

-Les particularités des batteries d'accumulateurs : particularités des batteries, opérations pouvant être réalisées sur les batteries et habilitations qui les concernent.

SUIVI ET EVALUATION :

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant de compléter l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur.

Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans (NF C 18-510). Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter